



Construire un immeuble en face du notre ?

Par **MarcTend**, le **10/10/2010** à **23:15**

Bonjour,

Notre résidence (4 étages, 50 appartements, construite dans les 60's) vient de découvrir qu'un immeuble de 10m de haut pour 19logements allait se construire juste en face de chez nous, à moins de 20m de nos fenêtres.

Le souci principal: il nous bloque totalement la vue, et pis, le soleil. Nous allons être contraint pour les 3 premiers étages à allumer nos lumières hiver comme été du matin au soir.

Le permis de construire datant du 5octobre, le propriétaire a eu l'amabilité de le percher sur son mur, côté rue, à 4m de haut histoire d'être certain que nous passions à côté sans le voir. Nous pensons donc, assez naturellement, que tout n'est pas clair dans cette délivrance de permis de construire. Nous allons dès demain vérifier le PLU (COs, etc).

Mais qu'avons nous comme autre recours ?
Il en va de notre confort primaire.

Merci

Par **elydaric**, le **17/10/2010** à **12:20**

Vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage du panneau sur le terrain pour exercer un recours devant le tribunal administratif contre le permis de construire.